



Banque de france dossier refuse

Par **cglux**, le **22/05/2009** à **17:04**

Bonjour, tout d'abord je tiens à m'excuser si mon problème n'est pas posté dans la bonne catégorie. Ensuite, je vous remercie à l'avance de bien vouloir me conseiller. Mon problème est tellement grand, que je ne sais où commencer! Je vais tenter de le rédiger par ordre chronologique. En 2007 nous avons (mon ex petite amie et moi) contracté un crédit immobilier (270 000 euros) pour une construction d'une maison. En 2008 nous avons contracté plusieurs autres prêts pour pouvoir finaliser cette maison. De fait, nous nous sommes surendettés. Depuis, nous nous sommes séparés et mis la maison en vente. De plus nous avons déposé un dossier de surendettement à la Banque de France. Je dois préciser que je suis ou plutôt j'étais accro au jeu de hasard comme le casino, et que en 2004 j'ai suivi une thérapie de 6 mois (hospitalisé en clinique) concernant ce problème. En 2005, 2006, et 2008 j'ai refait une thérapie concernant un problème post-traumatique. De plus, j'ai fait une rechute en 2008 concernant la dépendance au jeu (d'où également ces emprunts). J'ai en tout et pour tout des crédits et retards de paiements de l'ordre de 350 000 euros à payer. Je reçois une invalidité de 2000 euros net par mois (payée par la Caisse des Pensions au Luxembourg sur un compte luxembourgeois), je me suis marié cette année au mois d'avril et ma femme est sans emploi. Je rembourse un crédit de 500 euros (à mes parents) et par conséquent je n'ai plus payé mes emprunts depuis 3 mois. Ces crédits ont tous été faits avec mon ex petite amie qui a elle aussi signé et déposé un dossier de surendettement. Au mois de décembre je suis tombé dans une dépression et j'ai dû partir de mon entourage. J'ai vendu ma voiture, déposé 10 000 euros sur notre compte bancaire pour payer le découvert qui était de l'ordre de 9000 euros et ai payé le voyage en République dominicaine avec ma visa. Donc, la commission de la Banque de France a averti par recommandation mes parents et autres organismes de crédit, que mon dossier est refusé, pour les motifs suivants: - insolvabilité - documents ne prouvant pas ma bonne foi - que je ne sais pas gérer mon argent (sur ce point ils ont tout à fait raison). Quand à mon ex petite amie, son dossier a été jugé recevable, alors qu'elle a donné les mêmes papiers que moi. Que puis-je faire? Que risque-t-il de m'arriver? Pourquoi mauvaise

foi (alors que je leur ai demandé uniquement de me laisser le temps de vendre la maison afin de pouvoir payer mes dettes, car je veux bien sur les payer)? merci!

Par **Patricia**, le **22/05/2009** à **17:58**

Bonjour, votre ex petite amie n'a peut-être pas déclaré de "jeux d'argent", dans ses dettes. C'est une des principales raisons qui fait que votre dossier n'a pas été déclaré recevable. Les juges sont totalement intransigeants concernant les dépenses impulsives aux jeux. Les dettes reconnues de "bonne foi" sont : arriérés de loyers, factures, crédits à la consommation ... etc. D'autre part, vous avez payé un voyage en République Dominicaine.. (ben dites donc !!!) ça n'a pas dû effectivement améliorer vos finances, ce voyage était obligatoire ? Et avec votre carte Visa ? Vous n'êtes pas interdit bancaire ? Fiché FICP ? Toujours carte et chéquier en votre possession ? Vous en êtes où dans la vente de votre maison ?

Par **cglux**, le **22/05/2009** à **20:08**

je vous remercie de m'avoir répondu aussi vite!! concernant le voyage, oui il était indispensable. en effet, au mois de novembre je suis sortie d'une thérapie de presque 3 mois, qui était très rude (elle concernait mon trauma subi pendant mon enfance). j'étais en pleine déprime. il fallait vraiment que je parte très loin. depuis environ 1 mois et demi je n'ai plus de carte bancaire. et comme je l'ai déjà écrit, c'est vrai que je ne sais pas gérer l'argent. du moins, jusqu'à présent. que me conseillez-vous, et que se passera-t-il maintenant ? Est-ce que je risque ? Je sais définitivement que cette situation n'était pas voulue ou volontaire. j'essaie désespérément de vendre cette maison afin de clarifier cette situation, mais ce n'est pas si simple. je suis désespérée. encore une fois je vous remercie

Par **Patricia**, le **23/05/2009** à **11:36**

Bonjour, 1) Lisez déjà ces 2 posts de Supervé, clairs et détaillés qui vous renseigneront sur beaucoup de choses : http://www.experatoo.com/droit-comptable-fiscal/commission-surendettement_25077_1.htm http://www.experatoo.com/huissier/comment-obtenir-delaipaiement_24910_1.htm ----- 2) Rien ne vous interdit de redéposer un nouveau dossier de surend, il est préférable (pour ne pas dire indispensable), dans votre cas, de vous faire aider et conseiller par une association spécialisée. Où ça risque ENCORE de coincer, à mon avis, est de savoir comment vous allez pouvoir prouver "être de bonne foi" avec des dettes de casino.... Contactez-les et voyez avec elles : <http://www.afub.org/index.php> <http://www.aacab.net/> Bonne journée. P.S. J'avais oublié de vous préciser, pensez bien à leur signaler que votre maison est en vente.